

SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Rēseaux**Energie**

Septembre 2022

N°114

La flambée des prix de l'énergie fait craindre une récession en Europe.



SOMMAIRE

Page 1

Énergie

> L'Europe face à une hausse des prix sans précédent

Page 2

Actualités du Sigeif

- > Le groupement de commandes au service de l'efficacité énergétique
- > Les prix de l'électricité dans la tourmente

Page 3

Actualités du Sigeif

- > Des achats de gaz sous forte contrainte
- > Unité Biométhanisation
- > Salon de l'AMIF
- > Congrès FNCCR et AMORCE

Page 4

Le saviez-vous ?

- > Les prix de l'énergie menacent l'activité économique
- > Gaz et châtiment
- > Le parc nucléaire au ralenti
- > Europe : vers un plafonnement des prix ?
- > Assouplissement des aides aux entreprises
- > Des fournisseurs défaillants
- > Le bouclier tarifaire maintenu en 2023
- > Énergies renouvelables : une manne inespérée de 8 milliards pour l'État

L'EUROPE FACE À UNE HAUSSE DES PRIX SANS PRÉCÉDENT

Dix-huit mois de hausse presque continue des prix de l'électricité et du gaz : l'Europe est confrontée à une situation inédite où les factures ne cessent de grimper, obérant le pouvoir d'achat, fragilisant les entreprises et alimentant l'inflation. Selon le FMI, une récession se dessine, inférieure à 1 % pour les pays disposant de solutions alternatives (GNL notamment), mais de l'ordre de 6 % pour certains pays d'Europe centrale.

Dans l'urgence, les États ont d'abord commencé par protéger les ménages, par des mécanismes de compensation ou de gel tarifaire. C'est du côté des entreprises et aussi des collectivités et des établissements publics que l'addition est aujourd'hui la plus lourde. Avant la crise sanitaire du Covid 19, le gaz s'échangeait à 20 euros le MWh. Fin août, à la bourse de Rotterdam, les cours au marché de gros ont touché... 340 euros. Les raisons de cette envolée sont simples : l'Europe manque cruellement de gaz.

UN MARCHÉ À LA MERCI DU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

Dans un premier temps, la reprise économique post-Covid a dopé les exportations de GNL vers l'Asie. Puis, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la géopolitique a rebattu des cartes mises en place depuis la chute de l'URSS. Devenue dépendante du gaz russe, l'Europe a subi de plein fouet les restrictions imposées par le Kremlin. Les pays refusant de payer le gaz en roubles (Pologne...) ont ainsi été privés de gaz. Puis Gazprom a annoncé plusieurs réductions des flux du gazoduc Nord Stream, les portant en juillet à seulement 20 % de ses capacités, jusqu'à l'interruption totale. Des gros consommateurs, comme l'Allemagne, l'Italie et la France, sont donc désormais touchés par ces restrictions. En un an, les exportations de gaz russe ont chuté de 60 %.

LE STOCKAGE AU PLUS HAUT

Comme les solutions alternatives (Algérie, Qatar...) ne suffisent pas à répondre aux besoins, chaque pays s'efforce de stocker un maximum de gaz, en prévision d'un hiver incertain. En juin, l'Union européenne a adopté un règlement imposant aux États membres de remplir leurs capacités à hauteur de 80 % minimum d'ici novembre. L'objectif devrait être atteint avant cette date. Ainsi, la France indique avoir reconstitué 90 % de ses réserves. Toutefois, la prudence reste de mise car, même remplies à 100 %, ces capacités de stockage ne représentent qu'un quart de la consommation annuelle de l'Union européenne.

DES MARCHÉS EXTRÊMEMENT VOLATILS

Dans cette situation, chaque incident est scruté de près par les marchés, qui anticipent des restrictions, voire un arrêt brutal de toute livraison de gaz russe, et font flamber les cours. L'envolée des cours gaziers assombrit également le marché de l'électricité, où les prix de gros atteignent des sommets. La formation des prix de l'électricité, qui s'ajuste sur les unités de production des moins coûteuses aux plus chères, explique en partie un alignement sur les centrales au gaz. Mais pas seulement : la faible disponibilité d'autres capacités de production

ACTUALITÉS DU SIGEIF

••• Suite de l'article de la page 1

génère d'importantes disparités en Europe. En France, avec la moitié des réacteurs nucléaires à l'arrêt pour des raisons de maintenance et de sûreté, la bourse de l'électricité s'affole : le MWh a dépassé les 1000 euros, contre 40 il y a deux ans !

LA HAUSSE DES FACTURES NE FAIT QUE COMMENCER

Du côté des factures individuelles, la hausse est plus ou moins sensible selon les types de clients et les pays. Pour les particuliers, la hausse reste modérée, voire artificiellement bloquée. Mais, à terme, la facture d'un ménage continuera à grimper. Au Royaume-Uni, elle a déjà triplé. En France, un « bouclier » tarifaire particulièrement généreux, mais à la charge du contribuable, gèle l'augmentation des tarifs réglementés d'Engie depuis un an. Sans ce « gel » tarifaire, indique la CRE, le niveau moyen des TRV aurait doublé (+ 105,10 % TTC, par rapport au 1er octobre 2021). Étrangement absent des débats, le sort des collectivités est inquiétant. Avec des finances déjà contraintes, l'explosion des factures entraînera mécaniquement une réduction des dépenses d'investissement, au détriment de l'économie locale. Dans ce paysage bien sombre, une seule bonne nouvelle : les économies d'énergie sont devenues une priorité pour tous les gouvernements. Un immense chantier s'ouvre.

LES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LA TOURMENTE

L'électricité ne se stockant pas, la formation des prix de gros répond à une logique économique simple : ce prix se fixe au fur et à mesure que l'on fait appel à chaque mode de production, du moins cher (éolien...) au plus cher (fioul...), jusqu'à équilibrer la demande. Ces derniers mois, le recours massif aux centrales thermiques a fait logiquement grimper les prix, avec un surcoût CO2 non négligeable. Mais cette hausse quasiininterrompue a aussi mis en évidence un déficit de production inattendu par son ampleur. Avec plus de la moitié des réacteurs à l'arrêt, la faible disponibilité du parc nucléaire français a largement contribué à tirer les prix vers le haut. Selon RTE, c'est même « la principale raison qui a entraîné les prix spot à la hausse pendant l'été ». En parallèle à l'invasion de l'Ukraine par la Russie puis à la réduction des livraisons de gaz par Nord Stream, la détection d'anomalies génériques a fait grimper les marchés à plus de 1000 euros le MWh, un niveau inédit. Seule l'annonce par la Commission de réflexions pour une nouvelle architecture européenne de marché, début septembre 2022, a permis d'enclencher une baisse. Une accalmie relative en attendant la saison hivernale où les risques de tension sont non négligeables.



Décret tertiaire, envolée des prix, transition énergétique : les économies d'énergie sont désormais une priorité pour les acteurs publics, confrontés à une hausse des factures sans précédent. Le Sigeif accompagne ses adhérents avec des outils d'efficacité énergétique, accessibles dans le cadre du groupement de commandes, assortis de formations spécifiques.

Conformément aux dispositions du « décret tertiaire »1, tous les organismes disposant de locaux à usage tertiaire de 100 m² ou plus avaient jusqu'au 30 septembre 2022 pour renseigner leurs données de consommation dans la plateforme Operat de l'Ademe. Cette obligation s'inscrit dans un contexte de hausse des prix inédit, qui renforce son caractère pédagogique en lui donnant un caractère d'urgence. L'envolée des factures conduit tous les acteurs du tertiaire à s'engager fortement dans des démarches d'économies d'énergie. Longtemps réservé aux spécialistes du secteur, le terme de « sobriété » fait désormais partie du vocabulaire courant.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Au Sigeif, l'efficacité énergétique est une préoccupation constante. Le Syndicat accompagne ses adhérents depuis plusieurs années, en leur proposant, par exemple, de recourir aux services de conseillers en énergie partagés. Il accompagne aussi des projets innovants portés par des villes membres. Le groupement de commandes est aussi un outil privilégié pour porter des prestations et services adaptés, accessibles à des prix très compétitifs. Les nouveaux marchés conclus avec Indiggo comprennent ainsi 46 prestations dédiées (contre 29 lors du précédent groupement).

- > Elles visent d'abord les besoins du patrimoine existant : audits énergétiques, schéma directeur immobilier et énergétique, thermographie, analyse des installations thermiques ou aide à la passation de marchés d'exploitation...
- > Les prestations visant le neuf ou la rénovation lourde sont également très variées et particulièrement complètes puisqu'elles couvrent toutes les étapes, de la programmation à la réception des travaux.
- > S'y ajoutent des outils propres à favoriser le recours aux énergies renouvelables : stratégies énergétiques territoriales, études de faisabilité (solaire thermique et photovol-

taïque, chaleur fatale, eaux usées, réseaux de chaleur et de froid...]. Par-delà ces prestations, le Sigeif veille à favoriser la montée en compétence de ses membres. Il a notamment renforcé ses dispositifs d'information : webinaires, lettres d'information, visites de terrain, formations...

UNE FORMATION AU DÉCRET TERTIAIRE

Ainsi, en complément d'une prestation très demandée d'accompagnement au décret tertiaire, le titulaire du marché, Inddigo, a mis en place une formation spécifique. Quatre sessions de douze participants ont été organisées en 2022. Représentatif de la diversité des membres du groupement, le public était composé d'agents venus de communes, de communautés d'agglomérations, d'un conseil départemental ou encore d'un centre hospitalier. Chaque session était scindée en trois demi-journées non consécutives, afin de permettre à chaque participant de bien assimiler les informations transmises.



Les nouveaux marchés conclus avec Indiggo comprennent ainsi 46 prestations dédiées (contre 29 lors du précédent groupement).



CONJUGUER RÉDUCTION DE LA DEMANDE ET PRODUCTION

Pour les collectivités, l'urgence impose à la fois de trouver des solutions rapides (arrêter le fonctionnement de la piscine...) et aussi de lancer des chantiers de maîtrise de la demande où la rentabilité intervient à long terme. Et, face à la flambée des prix, l'autoproduction et l'autoconsommation sont des options à étudier très sérieusement.

¹ Décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

ACHAT GROUPÉ

Des achats de gaz sous forte contrainte

Dans une période aussi complexe que celle qui secoue les marchés depuis dix-huit mois, l'achat d'énergie se pratique avec une rigueur totale. Au Sigeif, le cadre défini pour sécuriser le groupement de commandes repose sur une vision partagée avec les membres, l'application stricte de règles définies à l'avance, le refus de toute spéculation et, contrainte nouvelle, la sécurité d'approvisionnement.



Depuis sa création en 2006, le groupement de commandes du Sigeif n'a cessé de croître : il comptait 2 100 sites à ses débuts, il en fédère 12 000 aujourd'hui. Et, de 650 GWh au départ, il est passé progressivement à 3,12 TWh, soit une multiplication par cinq du volume de gaz consommé. En plus de quinze années, le marché du gaz a connu plusieurs évolutions substantielles, avec l'arrivée de nouveaux fournisseurs et la suppression progressive des tarifs réglementés, qui ont largement ouvert le champ concurrentiel.

UNE STRATÉGIE D'ACHAT CONCERTÉE ET DÉFINIE À L'AVANCE

Fruit de cette expérience, la stratégie d'achat est aujourd'hui solidement encadrée. Régulièrement soumise à l'approbation des élus et des membres du groupement, elle s'appuie sur des achats fractionnés, qui permettent de lisser le risque. Le marché du gaz étant très volatil, il importe en effet de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier », indique-t-on au Sigeif. En prenant des positions durant toute l'année, le Sigeif peut tirer parti des opportunités du marché, en évitant de se retrouver contraint d'acheter au dernier moment lorsque les fluctuations sont très défavorables. Et souvent brutales : « Les marchés font preuve d'une volatilité exceptionnelle. Le prix peut varier de 40 euros en une journée, c'est du jamais vu... »

... MAIS QUI N'ÉVITE PAS DE SUBIR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE

Avec des prix touchant des niveaux jamais atteints, l'année 2022 est particulièrement défavorable aux acheteurs. Or, les marchés du groupement expirant fin 2022, le Sigeif a dû attribuer, pour trois ans, les nouveaux

marchés en juin dernier afin de sécuriser la fourniture de l'année 2023 et, dans une moindre mesure, celle de 2024. Compte tenu des incertitudes géopolitiques, il a, en effet, été impossible de lancer les marchés plus tôt, les fournisseurs se disant dans l'incapacité de répondre à un appel d'offres. Une menace à prendre au sérieux : plusieurs collectivités et entreprises ont déjà dû faire face à des fournisseurs défaillants, notamment en électricité.

Dans cette situation très particulière, le Sigeif a néanmoins pu sécuriser 40 % de la fourniture de l'année 2023, les 60 % restants devant être achetés d'ici la fin de l'année. « On ne spécule ni à la hausse ni à la baisse mais on prend des positions régulièrement, sans avoir à attendre le dernier moment. On étale le risque. »

Il n'y aura cependant pas de miracle car les prix de marché sont extrêmement élevés, surtout au regard de ceux obtenus lors des précédents marchés (2019-2022). Pour les membres du groupement, la hausse des factures sera forte, de 300 à 500 %. « Les adhérents sont tous préparés à une très nette augmentation », à l'image de celle que subissent déjà nombre d'entreprises ou de collectivités. Cette année, la construction des budgets dépend, en effet, très largement de la fluctuation des prix de l'énergie. Conséquence de la hausse des cours, les analystes anticipent des consommations en baisse de 15 à 20 %, équivalentes à celles constatées lors du confinement. Les médias ont déjà fait état de villes qui réduisent l'accès aux musées ou piscines pour faire des économies. Partout l'impact se fait sentir et chacun espère que l'hiver sera clément.

GAZ UNITÉ BIOMÉTHANISATION



Le mercredi 21 juin 2022, l'unité Biométhanisation co-construite par le Sigeif et le Syctom a été lancée officiellement dans le port de Gennevilliers. Les présidents du Sigeif, du Syctom, de Paprec, de la Métropole du Grand Paris et le maire de Gennevilliers ont souligné l'intérêt de cette unité qui, en 2025, traitera 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an et produira 30 000 MWh de biogaz chaque année, soit l'équivalent de la consommation de gaz de 5 000 foyers. Ce projet industriel est exemplaire au plan environnemental et contribue au développement de l'économie circulaire et à améliorer l'indépendance énergétique de la région Île-de-France.

SALON DE L'AMIF



Les services publics urbains du Grand Paris : Sigeif, Syctom, Siaap, Sipperec, Sedif et EPTB Seine Grands Lacs, étaient réunis sur un stand commun au salon de l'AMIF, les 28 et 29 juin derniers. Ils ont partagé leur volonté d'agir ensemble pour les territoires durables et de travailler en synergie pour répondre aux défis de la transition énergétique et écologique. Jean-Jacques Guillet et François-Marie Didier, président du Siaap, ont signé une convention de partenariat pour partager des projets de production de gaz renouvelable et, plus largement, d'énergies renouvelables et de récupération.

CONGRÈS FNCCR ET AMORCE

Le Sigeif sera présent à ces deux temps forts du secteur de l'énergie. Au congrès de la FNCCR, du 27 au 29 septembre, sur le stand commun du Pôle Énergie Île-de-France, aux côtés des cinq autres syndicats d'énergie franciliens (Sdesm, Sdevo, Sey 78, Smoys, Sipperec), où seront partagées des thématiques comme la distribution de d'énergie, l'achat de gaz, les mobilités propres...

Au congrès de l'Amorce, les 19 et 21 octobre prochains, le Sigeif présentera l'unité Biométhanisation de Gennevilliers aux côtés du Syctom et interviendra dans un atelier sur le nouveau contrat de concession gaz avec GRDF.

N°114 / Septembre 2022



Les prix de l'énergie menacent l'activité économique

Chômage partiel, piscines fermées, stations de ski dans l'incertitude : désormais, la facture d'énergie entrave sérieusement les activités économiques. En fin d'été, deux verreries ont annoncé des fermetures d'usines, assorties de chômage partiel. Pour le président de Duralex, « produire au tarif de l'énergie au prix du jour générerait des pertes intenables ». Les fours de la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret) devraient rester inactifs jusqu'au deuxième trimestre 2023. Chez Arc (cristal d'Argues), une partie des salariés sera aussi placée en chômage partiel jusque fin 2022. D'autres devraient suivre, comme les fonderies d'Aluminium Dunkerque, sans oublier... les stations de ski, qui consomment de l'électricité en période de pointe et envisagent de ne pas ouvrir du tout durant la saison à venir. Même scénario chez Vert Marine : titulaire de nombreuses concessions, la société a annoncé la fermeture de plusieurs piscines et complexes aquatiques. Le paiement de factures exorbitantes n'est pas le seul problème. Certaines PME font face à des fournisseurs devenus très frileux, qui leur demandent d'importantes garanties financières et des engagements de consommation. Des exigences parfois trop lourdes pour des petites entreprises qui pourraient se retrouver sans fournisseur en 2023. Cette situation terriblement tendue pousse à trouver des solutions alternatives. Selon la CPME, près de six petits patrons sur dix auraient lancé des études pour réduire leur consommation d'énergie.



Europe : vers un plafonnement des prix ?

La Commission européenne réfléchit à des mécanismes de plafonnement des prix de production d'électricité pour l'ensemble des sources (éolien, hydraulique, nucléaire, charbon, renouvelables...), à l'exception des centrales à gaz. Le plafond serait de l'ordre de 200 euros le MWh. Le but est de parvenir à découpler les prix de l'électricité de ceux du gaz. En parallèle, la Commission préconise de rendre obligatoire une réduction de 5% de la consommation pendant les heures de pointe. Elle invite aussi les États membres à cibler les ménages fragiles, jugeant contre-productifs les boucliers tarifaires ouverts à tous les foyers.



Assouplissement des aides aux entreprises

Pour aider les entreprises confrontées à la flambée de leur facture, le Gouvernement avait budgété 3 milliards d'euros. Or, du fait de la complexité du dispositif, seuls 500 000 euros ont été alloués. Début septembre, les critères d'éligibilité ont été assouplis, visant « désormais toute entreprise - TPE, PME ou commercant - qui perd de l'argent à cause de la hausse des prix du gaz et de l'électricité, même si c'est seulement sur un mois ». Pour obtenir cette aide, l'entreprise devra faire état d'un doublement du prix du gaz ou de l'électricité par rapport à 2021 et d'une facture représentant au moins 3 % de son chiffre d'affaires. Les règles s'appliqueront de manière rétroactive, depuis mars 2022 jusque fin décembre.



Énergies renouvelables : une manne inespérée de 8 milliards pour l'État

Après les subventions, les « superprofits » reversés à l'État : si le mécanisme de soutien aux énergies renouvelables garantit aux producteurs une rémunération basée sur un prix fixe à l'avance, il prévoit aussi que ceux-ci reversent la différence si les prix dépassent un certain seuil. L'explosion des prix de marché se traduit aujourd'hui par une manne financière inespérée pour l'État : il avait provisionné 5 milliards d'aides aux renouvelables, mais va recouvrir plus de 8 milliards d'euros en 2022 et probablement autant l'année prochaine. De quoi financer en partie les très coûteux boucliers tarifaires.



Gaz et châtiment

Après plusieurs semaines de diminution des approvisionnements, officiellement pour des raisons de maintenance, Gazprom a finalement annoncé l'interruption complète du gazoduc Nord Stream, qui alimente l'Europe. En parallèle, il a annoncé avoir cessé toute livraison à Engie, arguant de factures impayées. L'arme est diplomatique : la Russie a fait savoir que les livraisons de gaz pourraient reprendre si les pays européens mettaient fin aux sanctions décidées après l'invasion de l'Ukraine. Elle teste ainsi la cohésion des États membres qui s'apprêtent à affronter un hiver plein d'incertitudes, en dépit de stocks reconstitués à plus de 80%. Beaucoup dépendra des températures et des opinions publiques. En attendant, faute de vendre son gaz, la Russie le gâche: environ 4,34 millions de mètres cubes seraient ainsi lâchés dans l'atmosphère chaque jour, soit 9 000 tonnes de CO_a.



Des fournisseurs défaillants

Pour les fournisseurs qui n'ont pas su anticiper la hausse des prix, le retour au réel est brutal. Après Hydroption, placé en redressement judiciaire fin 2021, plusieurs fournisseurs, dont Leclerc ou Iberdrola, entendent cesser leur activité. Le fournisseur espagnol a menacé ses clients de ne pas renouveler leurs contrats. les invitant « à changer de fournisseur... Si vous ne le faites pas, vous risquez une interruption de votre approvisionnement en électricité à la fin de votre contrat avec Iberdrola ». De son côté, Green yellow a annoncé à ses clients une forte hausse des prix: +70% pour l'abonnement et la fourniture à compter d'octobre. Un courrier dissuasif... Chez Mint, on a aussi écrit aux clients pour les inviter à rejoindre... EDF.



Le parc nucléaire au ralenti

Avec 32 réacteurs à l'arrêt sur 56, la disponibilité du parc d'EDF est historiquement basse, contribuant très fortement à l'envolée des prix de gros de l'électricité. Outre des opérations de maintenance, EDF a dû fermer une douzaine de réacteurs présentant des risques de corrosion. D'ici 2023, au moins une dizaine de réacteurs devraient être encore à l'arrêt. Conjuguée au peu d'eau disponible dans les barrages hydroélectriques, la sécurité d'approvisionnement hivernale n'est pas assurée et des coupures ciblées sont probables.



Le bouclier tarifaire maintenu en 2023

Le bouclier tarifaire qui limite la hausse des prix de l'électricité et du gaz pour les ménages sera maintenu en 2023. Selon le Gouvernement, sans cette mesure protectrice, la facture d'électricité moyenne d'un ménage aurait augmenté de 120 euros par mois en 2023, celle de gaz de 180 euros. L'extension du périmètre du chèque énergie, qui concerne aujourd'hui 6 millions de personnes, pourrait être également examinée dans le cadre du projet de loi de finances

Réseaux**Énergie**

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France 64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris Tél. 01 44 13 92 44 Directeur de la publication : Serge Carbonnelle Réalisation : Sigeif ISSN 1293-1721 Dépôt légal : 3° trimestre 2022 www.sigeif.fr

Crédits photos : p. 3 : DR Sigeif p. 1, 2, 3 : Shutterstock



SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

